

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Président	MORISCOT	Rosaire
Membre	CAZAL	Jimmy
Membre	FONTAINE	Bruno
Secrétaire	MAGNAVAL	René
Membre	MZE	Alix
Membre	NACOUIVALA	Moïse
Membre	RAMCHETTY	Jean René
Membre	VALMY	J. Hugues

Adm: Mr ABOUDOU Saïd

Séance du 21 Mars 2018

Début de Séance à 17h30

Le président procède à la mise en place de la commission, de l'affectation des différentes tâches aux principaux collaborateurs et annonce l'ordre du jour de la séance de ce soir (Etude des divers courriers transmis). Il tient également à rappeler le règlement voté en Assemblée Générale de la LRF (Article 8 Bis des Règlements Généraux) qui précise :

« Les clubs qui accèdent en R1 / R2 doivent fournir obligatoirement un terrain d'honneur classé de Niveau 4. Pour les matchs en nocturne de la R1 / R2, les installations devront être de Catégorie E4, homologuées par un organisme de contrôle indépendant de l'éclairagiste, de l'installateur et du maître d'ouvrage, conformément aux termes de la circulaire fédérale n°25 du 18 octobre 2017, concernant les terrains et installations sportives ».

RAPPORT D'ECLAIREMENT

*Stade Nelson Mandela DUPARC (Sainte-Marie)

Mesures d'éclairage horizontal du Stade Duparc- Nelson Mandela effectué par la Société DIDES (Organisme de Contrôle), avec un Luxmètre KIMO n°058696 de 19 heures à 20 heures

La Valeur de l'éclairage moyen horizontal (222 Lux) est suffisante pour des compétitions régionales (Terrain Catégorie E5 dont le minimum lors de la mise en service est de 150 Lux)

La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives décide de confirmer le classement du Terrain en catégorie E5 (Matchs en Diurne pour la Régionale 1 et en Nocturne pour la Régionale 2 –voir dérogation pour les Coupes de la Réunion pour les équipes de Régionale 2 rencontrant une équipe de Régionale 1).

*Stade Souprayenmestry (Saint-Paul)

Mesures d'éclairage horizontal du Stade Souprayenmestry effectué par la Société DEKRA, avec un Luxmètre KIMO n°058696 de 19 heures à 20 heures (étalonnage valable jusqu'au 17/07/2020)

La Valeur de l'éclairage moyen horizontal (151 Lux) est suffisante pour des compétitions régionales (Terrain Catégorie E5 dont le minimum lors de la mise en service est de 150 Lux)

La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives décide de confirmer le classement du Terrain en catégorie E5 (Matches en Diurne pour la Régionale 1 et en Nocturne pour la Régionale 2 –voir dérogation pour les Coupes de la Réunion pour les équipes de Régionale 2 rencontrant une équipe de Régionale 1).

***Stade Théophile Hoarau A (Saint-Louis)**

Mesures d'éclairage horizontal du Stade Théophile Hoarau A effectué par la Société BET REUNIR, avec un Luxmètre TURBOTECH TT 1308 de 18h45 à 19h15

La Valeur de l'éclairage moyen horizontal (140 Lux), l'éclairage mini de 100 lux et maxi de 191 lux, Attendu que le nombre de Lux est insuffisant pour remplir les conditions de matches pour les rencontres en nocturnes pour la Régionale 1 et la Régionale 2 (non conforme Article 8 Bis),

La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives décide de confirmer le classement du Terrain en catégorie E5 (Matches en Diurne pour la Régionale 1 et en Nocturne pour la Départementale Seniors D2).

MAIRIES / DIRECTION DES SPORTS

***Mairie de Ste-Suzanne**

Vu le courrier de la Ville de Sainte-Suzanne en date du 14 mars 2018 nous informant la programmation des rencontres en Régionale 1 et Régionale 2 en diurne les dimanches après-midi sur le stade Georges Repiquet. ***La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives décide prendre bonne note de la décision de la Ville de Sainte-Suzanne et transmet pour instruction au Service Compétitions de la LRF.***

***Mairie de St-André**

Vu le courrier de la Ville de Saint-André en date du 19 mars 2018 nous informant de l'occupation des sites sportifs pour tous les clubs pour la saison 2018 (Stades, clubs et jour de matches). ***La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives décide prendre bonne note de la décision de la Ville de Saint-André et transmet pour instruction au Service Compétitions de la LRF.***

***Civis**

Suite à la demande de la CIVIS pour un classement de l'éclairage de l'installation « Michel Volnay » en niveau E3 (Led) et des documents transmis :

-Imprimé « Demande d'avis préalable pour un éclairage » dûment renseigné, daté et signé par le propriétaire de l'installation,

-Plan d'implantation des mâts,

-2 études d'éclairages (Projet 1 du 12/04/2017 et Projet 2 du 01/05/2017)

Vu le Courrier de la Direction des Compétitions Nationales, suite à la réunion du groupe de travail « Classement des Terrains et Installations Sportives » du 21 mars 2018, émettant un avis favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (sous réserve que les résultats in situ soient conformes),

La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives décide prendre bonne note de la décision de la Commission Fédérale.

ARRETE D'OUVERTURE

***Stade Paul Moreau**

Arrêté n°2018-189 portant sur la réouverture du stade Paul Moreau, à compter du lundi 12 mars 2018, sur le territoire de la commune de Bras-Panon,

La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives décide prendre bonne note de la décision de la Ville de Bras-Panon et transmet pour instruction au Service Compétitions de la LRF.

*Stade Raphaël Babet

Arrêté n°52-01 portant sur la réouverture du stade Raphaël Babet, à compter du lundi 12 mars 2018, sur le territoire de la commune de St-Joseph et pour l'utilisation de l'ensemble suivant :

- 1 tribune couverte de..... 600 places
- 1 espace gradins de plein air sud de..... 560 places
- 1 espace gradins de plein air nord/ouest de..... 400 places
- 1 espace pelouse de..... 200 places

La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives décide prendre bonne note de la décision de la Ville de Saint-Joseph et transmet pour instruction au Service Compétitions de la LRF.

ARRETE DE FERMETURE

*Stade Carian

Arrêté n°191-2017 portant sur la fermeture du stade Carian, à compter du lundi 18 décembre 2017 et ce jusqu'à nouvel ordre, sur le territoire de la commune de l'Entre-Deux

La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives décide prendre bonne note de la décision de la Ville de l'Entre-Deux et transmet pour instruction au Service Compétitions de la LRF.

*Stade Adrien Robert

Arrêté municipal n°23/2018 portant sur la fermeture du stade Adrien Robert, à compter de ce jour et ce jusqu'à nouvel ordre, pour des raisons de sécurité

La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives décide prendre bonne note de la décision de la Ville de la Plaine des Palmistes et transmet pour instruction au Service Compétitions de la LRF.

VISITE DE TERRAINS

*Stade Moufia

Vu le courrier du club FC MOUFIA demandant la programmation de ces rencontres Seniors D2 sur le stade du Moufia pour la saison 2018 (Terrain homologué pour les rencontres de Jeunes / Vétérans / Entreprise),
La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives visitera le stade du Moufia pour la date du lundi 26 Mars 2018, avec un responsable du Service des Sports de St-Denis et du Président du club FC MOUFIA.

*Stade Saline les Bains

Vu le courrier du club EF ST GILLES demandant la programmation de ces rencontres Seniors D2 sur le stade Saline les Bains pour la saison 2018 (Terrain homologué pour les rencontres de Jeunes / Vétérans / Entreprise),

La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives visitera le stade du Moufia pour la date du Mardi 27 Mars 2018 à 10h00, avec un responsable du Service des Sports de St-Denis et du Président du club EF ST GILLES.

*Stade Montvert

Vu le courrier du club ETOILE DU SUD demandant la programmation de ces rencontres Seniors R2 sur le stade Montvert pour la saison 2018 (Terrain homologué pour les rencontres de Jeunes / Vétérans / Entreprise),

La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives visitera le stade Montvert pour la date du Mardi 27 Mars 2018 à 11h00, avec un responsable du Service des Sports de St-Pierre et du Président du club ETOILE DU SUD.

*Stade Plaine des Grègues

Vu le courrier du club FC PLAINE DES GREGUES demandant la programmation de ces rencontres Seniors R2 sur le stade Plaine des Grègues pour la saison 2018 (Terrain homologué pour les rencontres de Jeunes / Vétérans / Entreprise),

La Commission Régionale des Terrains et des Installations sportives visitera le stade Plaine des Grègues pour la date du Mardi 27 Mars 2018 à 13h30, avec un responsable du Service des Sports de St-Pierre et du Président du club ETOILE DU SUD.

CLASSEMENT TERRAINS

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives répertorie pour la saison 2018 tous les sites sportifs des différentes communes de l'île, pour la programmation des rencontres de Championnats, Challenge et Coupes.

<u>N° NNI</u>	<u>INSTALLATION TERRAINS</u>	<u>LOCALITE</u>
974010101	STADE ALEX RIVIÈRE	LES AVIRONS
974010201	STADE DU CENTRE VILLE	LES AVIRONS
974010301	STADE GRAND JEU	LES AVIRONS
974010401	STADE PAULO BRABANT	LES AVIRONS
974020101	STADE VINCENDO	BRAS PANON
974020201	STADE PAUL MOREAU	BRAS PANON
974030101	STADE CARIAN	ENTRE DEUX
974040101	STADE DU CENTENAIRE	ETANG SALE
974040201	STADE GILBERT DELGARD	ETANG SALE
974050101	STADE RÉGIONAL GABY FOLIO	PETITE ILE
974050201	STADE CENTRE VILLE	PETITE ILE
974060101	STADE ADRIEN ROBERT	LA PLAINE DES PALMISTES
974070101	STADE GEORGES LAMBRAKIS 1	LE PORT
974070201	STADE NELSON MANDELA 1	LE PORT
974070202	STADE NELSON MANDELA 2	LE PORT
974070301	STADE OLIVIER MANES	LE PORT
974070401	COMPLEXE SPORTIF 1	LE PORT
974080101	STADE ROLAND ROBERT	LA POSSESSION
974080201	STADE VALENTIN ABRAL	LA POSSESSION
974080301	STADE YOURI GAGARINE	LA POSSESSION
974080401	STADE ARISTE BOLON	LA POSSESSION
974080501	STADE GUILLAUME ADOLPHE	LA POSSESSION
974090101	STADE DE BALANCE	ST ANDRE
974090201	STADE CHAMPBORNE	ST ANDRE
974090301	STADE BABY LARIVIÈRE	ST ANDRE
974090401	STADE LYCÉE 3	ST ANDRE
974090501	STADE DE LA CRESSONNIÈRE	ST ANDRE
974090601	STADE PAQUIRY/R.CREUSE	ST ANDRE
974090701	STADE SOUN SEYNE	ST ANDRE
974090801	STADE MILLE ROCHES	ST ANDRE
974100101	STADE JEAN ALLANE 1	ST BENOIT
974100201	STADE BEAULIEU	ST BENOIT
974100301	STADE SAINTE ANNE	ST BENOIT
974100501	STADE LUCIEN SIMONE	ST BENOIT

974100601	STADE MARC MINATCHY	ST BENOIT
974100701	STADE ROLAND ARNOUX	ST BENOIT
974110101	STADE DE L' EST JEAN IVOULA	ST DENIS
974110201	STADE SAINT MICHEL	ST DENIS
974110301	STADE MONTGAILLARD	ST DENIS
974110401	STADE MONTAGNE 15E KM	ST DENIS
974110501	STADE COLORADO 8EME KM	ST DENIS
974110701	STADE DE LA JAMAIQUE	ST DENIS
974110801	STADE DE LA BRETAGNE	ST DENIS
974110901	STADE BELLEPIERRE	ST DENIS
974111001	STADE RAOUL BEDIER	ST DENIS
974111101	STADE BOIS DE NÈFLES	ST DENIS
974111201	STADE CHAUDRON 1	ST DENIS
974111202	STADE CHAUDRON 2	ST DENIS
974111401	STADE SAINT FRANÇOIS	ST DENIS
974111601	STADE DE DOMENJOD	ST DENIS
974111701	STADE LA REDOUTE 1	ST DENIS
974111702	STADE LA REDOUTE 2	ST DENIS
974120101	STADE RAPHAËL BABET	ST JOSEPH
974120201	STADE DE BEZAVES	ST JOSEPH
974120301	STADE DE LANGEVIN	ST JOSEPH
974120401	STADE DES JACQUES	ST JOSEPH
974120501	STADE DE LA CRETE	ST JOSEPH
974120601	STADE PLAINE DES GRÈGUES	ST JOSEPH
974120701	STADE JEAN BENOÎT DUCHEMAN	ST JOSEPH
974120801	STADE L' ABATTOIR	ST JOSEPH
974121001	STADE DE VINCENDO	ST JOSEPH
974130101	STADE CHRISTOL MARIVAN	ST LEU
974130301	STADE CHRISTIAN RIVIÈRE	ST LEU
974130401	STADE DU PORTAIL	ST LEU
974130501	STADE DU PITON	ST LEU
974130701	STADE LE PLATE	ST LEU
974140101	STADE LES MAKES	ST LOUIS
974140201	STADE THÉOPHILE HOARAU 1	ST LOUIS
974140202	STADE THÉOPHILE HOARAU 2	ST LOUIS
974140401	STADE LUDOVIC VIADÈRE	ST LOUIS
974140501	STADE DE L' ÉTANG	ST LOUIS
974140601	STADE ROCHES MAIGRES	ST LOUIS
974150101	STADE PAUL JULIUS BÉNARD	ST PAUL
974150201	STADE DU CORBEIL	ST PAUL
974150301	STADE DE L' ÉPERON	ST PAUL
974150501	STADE SALINE LES BAINS 1	ST PAUL
974150502	STADE SALINE LES BAINS 2	ST PAUL
974150701	STADE MAURICE BLUKER	ST PAUL
974150901	STADE BARRAGE	ST PAUL
974151101	STADE DE LA GRANDE FONTAINE	ST PAUL
974151201	STADE DE PLATEAU CAILLOUX	ST PAUL
974151301	STADE JEAN-PIERRE SABIANI	ST PAUL
974151401	STADE WILLY AUBRAS	ST PAUL
974151501	STADE BOIS NEFLES	ST PAUL
974151601	STADE DE TAN ROUGE	ST PAUL

974151701	STADE SAINT GILLES LES HAUTS	ST PAUL
974151801	STADE SOUPRAYENMESTRY	ST PAUL
974151901	STADE LA PALMERAIE	ST PAUL
974160101	STADE MICHEL VOLNAY	ST PIERRE
974160201	STADE TERRE SAINTE	ST PIERRE
974160301	STADE BOIS D' OLIVES	ST PIERRE
974160401	STADE CASABONA 1	ST PIERRE
974160501	STADE GAËL ESTHER	ST PIERRE
974160601	STADE MAURICE GONNEVILLE	ST PIERRE
974160701	STADE MONTVERT	ST PIERRE
974160801	STADE JOFFRE LABENNE	ST PIERRE
974160901	STADE LIGNE BAMBOUS	ST PIERRE
974161001	STADE CASERNES	ST PIERRE
974161101	STADE RAVINE DES CAFRES	ST PIERRE
974161201	STADE DE PIERREFONDS	ST PIERRE
974170101	STADE MANDANNE TURPIN	ST PHILIPPE
974170201	STADE BASSE VALLÉE	ST PHILIPPE
974180101	STADE NELSON MANDELA DE DUPARC	STE MARIE
974180201	STADE DESBASSYNS	STE MARIE
974180301	COMPLEXE SPORTIF DE FLACOURT	STE MARIE
974190101	STADE THÉRÈSIEN CADET	STE ROSE
974190201	STADE CENTRE VILLE	STE ROSE
974200101	STADE JIMMY TOUNEJI	STE SUZANNE
974200201	STADE GEORGES REPIQUET	STE SUZANNE
974200301	STADE QUARTIER FRANÇAIS	STE SUZANNE
974200401	STADE DEUX RIVES	STE SUZANNE
974210101	STADE P. DOMINIQUE HUBERT	SALAZIE
974210201	STADE PAUL LARAVINE	SALAZIE
974210301	STADE MARE À POULE D' EAU	SALAZIE
974220101	STADE KLEBERT PICARD	LE TAMPON
974220201	STADE ANTHONY RIVIÈRE	LE TAMPON
974220301	COMPLEXE SPORTIF ROGER BENARD 1	LE TAMPON
974220302	COMPLEXE SPORTIF ROGER BENARD 2	LE TAMPON
974220303	COMPLEXE SPORTIF ROGER BENARD 3	LE TAMPON
974220401	STADE DU PÈRE GRONDIN	LE TAMPON
974220501	STADE BRAS CREUX	LE TAMPON
974220601	STADE BRAS PONTHO	LE TAMPON
974220701	STADE TROIS MARES	LE TAMPON
974220801	STADE BERIVE	LE TAMPON
974220901	STADE DU 23ÈME KM	LE TAMPON
974221001	STADE DU 17ÈME KM	LE TAMPON
974221101	STADE PAUL GERVAIS	LE TAMPON
974221201	STADE GRANDE FERME	LE TAMPON
974221301	STADE DU 12ÈME KM	LE TAMPON
974221401	STADE PITON HYACINTHE	LE TAMPON
974221501	STADE DE BOIS COURT	LE TAMPON
974221601	STADE 400 CHAMPCOURT	LE TAMPON
974230101	STADE SERGE SAINT ALME	LES TROIS BASSINS
974230201	STADE SOURIS CHAUDE	LES TROIS BASSINS
974240101	STADE IRÉNÉE ACCOT	CILAOS
974240201	STADE BRAS SEC	CILAOS

*En rouge, les stades n'accueillant pas de compétitions pour la saison 2018

Fin de la Séance à 20 heures

fl
Mr MORISCOT Rosaire

Le Président de la CRTIS

